

## Professionnels de la Sécurité

### Vos risques

Les activités de sécurité sont très diverses : gardiennage, protection rapprochée, transport de fonds etc. Vous êtes en charge d'assurer la protection de personnes ou de biens et cela fait de votre activité une activité à risques.

Depuis mars 2011, la Loi d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure (LOPPSI 2) crée le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) ainsi que l'obligation d'assurance pour les professions du milieu de la sécurité.

Afin d'exercer votre profession en toute tranquillité et de pouvoir garantir votre relation commerciale, vous pouvez consulter nos différents contrats disponibles.

### Quelles sont les garanties appropriées ?

Quelle assurance ?	Niveau de risque	Quels risques ?
Responsabilité Civile Professionnelle	10/10 (Obligation légale)	Faire face à une mise en cause au titre de faute professionnelle, erreur, omission, non-respect du niveau de sécurité, perte de biens confiés.
Responsabilité Civile Exploitation	10/10 (Obligation contractuelle)	Faire face à une mise en cause par un tiers blessé par une chute dans vos locaux, ou un recours de la Sécurité Sociale suite à un accident du travail
Responsabilité des dirigeants	10/10	Faire face à une mise en cause personnelle d'un dirigeant pour faute de gestion et protéger son patrimoine
Individuelle Accidents	10/10	Permettre aux ayants droits d'un collaborateur de faire face à une invalidité ou un décès
Multirisques Bureaux	10/10	Garantir vos locaux, leur contenu et les frais nécessaire au maintien de votre activité

### En synthèse, les couvertures indispensables :

- Responsabilité Civile Professionnelle
- Responsabilité Civile Exploitation
- Responsabilité des Dirigeants
- Multirisques Bureaux
- Individuelle Accident

### Comment souscrire ?

Il vous suffit de compléter le questionnaire en ligne sur le site [www.addvalue-assurance.fr](http://www.addvalue-assurance.fr). Pour vous assurer que l'ensemble de vos risques est couvert, contactez l'équipe Add Value.

## FICHE SECTEUR D'ACTIVITE

Missions professionnelles	9/10	Protéger vos collaborateurs en cas d'accident lors d'une mission professionnelle, en France et à l'étranger
Protection juridique	8/10	Action juridique, en cas d'impayé, de débauchage de salarié
Homme clé	8/10	Permettre à votre société de faire face à un décès ou une invalidité d'un homme clé
Kidnapping et rançon	8/10	Être couvert en cas de kidnapping d'un salarié ou extorsion de biens
Réclamations liées à l'emploi	7/10	Mise en cause pour non-respect du droit du travail
Fraude	7/10	Être protégé contre les falsifications de chèques de clients de votre société
Tous risques matériels	7/10	Garantir votre matériel professionnel (serveurs, iPad, ordinateur portable etc.) lors de déplacements à l'extérieur
Cyber criminalité	6/10	Faire face à une attaque informatique, rétablir votre système et prendre en charge les frais et pertes

### Pourquoi s'assurer ?

Dans les domaines d'activité tel que celui de la sécurité, il paraît évident qu'il faut avant tout être bien protégé soi-même, notamment lors des déplacements professionnels des salariés de l'entreprise. C'est pour cela que nous vous proposons nos garanties Missions professionnelles et Kidnapping/Rançon, qui protègent vos personnels en France mais aussi à l'étranger en cas d'incidents sanitaires, sécuritaires, ou encore en cas de catastrophes naturelles.

Ces produits d'assurances permettent à votre société de survivre à une mise en cause d'un client qui pourrait avoir un impact financier important sur votre chiffre d'affaires. Les assureurs spécialisés mis à votre disposition sont des experts dans leurs domaines et ils sauront vous épauler en cas de mise en cause.